

---

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

---

9 JANVIER 2015

## **PROJET DE DÉCRET**

**relatif aux implantations commerciales**

## **AMENDEMENT**

proposé par

Mme Simonet et M. Sampaoli

# PROJET DE DÉCRET

## relatif aux implantations commerciales

### AMENDEMENT

Dans l'article 39 du projet de décret relatif aux implantations commerciales, l'alinéa 3 est remplacé par ce qui suit :

« Le fonctionnaire des implantations commerciales remet un avis à la demande de l'autorité compétente dans les cas visés à l'article 29, §1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>.

Le fonctionnaire des implantations commerciales peut remettre un avis d'initiative, dans les cas visés à l'article 29, §1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, pour les projets d'implantations commerciales d'une surface commerciale nette égale ou supérieure à 1 000 m<sup>2</sup>. ».

### JUSTIFICATION

L'amendement vise à assurer une meilleure lisibilité du texte.

M.-D. SIMONET

V. SAMPAOLI